

Bruxelles, le 26 juin 2018
(OR. en)

10494/18

POLGEN 104
POLMAR 7
POLMIL 97
CFSP/PESC 615
COAFR 170
COASI 161
COMAR 18
ENV 468
JAI 697
MAR 85
PECHE 246
RECH 303
TRANS 285

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Conclusions du Conseil sur la révision du plan d'action pour la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE) (26 juin 2018)

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil sur la révision du plan d'action pour la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE), adoptées par le Conseil des affaires générales le 26 juin 2018.

Conclusions du Conseil sur la révision du plan d'action pour la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

1. SALUE les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE) conformément aux priorités définies dans la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE et les travaux en cours pour renforcer la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, ce qui accroît, également dans le domaine maritime, la capacité de l'UE à agir en tant que garant de la sécurité ainsi que son autonomie stratégique, et pour renforcer sa capacité à coopérer avec des partenaires; SOULIGNE que, si l'on veut améliorer la sûreté maritime dans le monde, les actions énoncées dans le plan d'action pour la SSMUE devraient aussi contribuer à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE et de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée de l'UE 2015-2020, conformément à l'ensemble des conclusions pertinentes du Conseil européen et du Conseil;
2. MET EN EXERGUE le rôle joué par l'UE dans la promotion du multilatéralisme maritime, de l'État de droit en mer et de l'application universelle de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM); RAPPELLE l'attachement de l'UE à une approche intersectorielle basée sur la coopération et fondée sur des règles afin d'améliorer la gouvernance des océans à l'échelle locale, régionale et mondiale. À cet égard, SOULIGNE également qu'il importe de favoriser la mise en œuvre du programme de gouvernance internationale des océans pour l'avenir de nos océans, notamment en veillant à la sûreté maritime en Europe et dans le monde;
3. À cet effet, ADOPTE le plan d'action révisé pour la SSMUE, l'objectif étant que la réaction politique reste adaptée aux défis existants et futurs conformément aux priorités politiques dans un environnement de sécurité en rapide évolution et dans le respect des cadres juridiques en vigueur, compte tenu également du travail en cours dans le domaine de la sécurité et de la défense, ainsi que des législations, politiques et autres initiatives récemment adoptées par l'UE;

4. RAPPELLE l'importance d'une coopération en mer et encourage la promotion constante d'un ordre maritime fondé sur des règles, d'un partage des informations et d'un soutien logistique mutuel, en fonction des besoins, en coopération avec les pays partenaires concernés et d'autres organisations internationales et régionales - en particulier le système des Nations unies -, y compris l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union africaine (UA) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN);
5. RAPPELLE l'importance d'un partage d'informations sur les questions de sûreté et de surveillance maritimes au niveau national et à celui de l'UE, dans tous les secteurs et par-delà les frontières, et, dans ce contexte, INSISTE sur l'importance d'une mise en œuvre rapide de l'environnement commun de partage de l'information (CISE) et sur la nécessité d'en assurer la viabilité, en s'appuyant sur la collaboration avec les systèmes obligatoires en vigueur dans le cadre du droit de l'Union, et compte tenu des réseaux et des initiatives volontaires existants ainsi que des résultats du projet EUCISE2020;
6. ENCOURAGE une réaffirmation de la volonté d'agir en faveur de la sûreté maritime par une approche régionale et SOULIGNE qu'il convient de promouvoir, en totale coordination avec la SSMUE, d'autres stratégies et politiques sectorielles et régionales de l'UE en la matière, applicables aux bassins maritimes et sous-bassins maritimes de l'UE (la mer Méditerranée, la mer du Nord, la mer Adriatique, la mer Noire, la mer Baltique et l'océan Atlantique) et aux espaces maritimes communs et goulets d'étranglement dans le domaine maritime mondial (océans Indien, Atlantique, Arctique et Pacifique), en particulier dans les zones maritimes présentant un grand intérêt stratégique (par exemple la Corne de l'Afrique/mer Rouge, la mer de Chine méridionale, le golfe de Guinée et la mer des Caraïbes);
7. RAPPELLE l'importance de veiller au lien entre sécurité intérieure et sécurité extérieure et de le renforcer en répondant de manière adéquate aux menaces et défis dans le domaine maritime, afin de contribuer comme il convient au bien-être et à la protection des citoyens de l'Union européenne et de stimuler la croissance et le développement de l'Union, et rappelle également l'importance que revêt le lien entre sécurité et développement dans la perspective de faciliter aussi le développement durable des États côtiers;

8. **INSISTE** sur les avantages résultant d'une coopération intersectorielle et des synergies entre les acteurs civils et militaires, et **PRÉCONISE** le renforcement de la coopération entre les différents services, notamment entre la PSDC et l'espace de liberté, de sécurité et de justice;
9. **SOULIGNE** qu'il importe d'assurer une cohérence des politiques et d'exploiter pleinement tous les instruments et initiatives applicables de l'UE dans le cadre du renforcement des capacités dont les États membres ont besoin dans le domaine maritime, notamment le futur plan de développement des capacités civiles, le plan de développement des capacités (PDC), l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), la coopération structurée permanente (CSP) et d'autres projets pertinents tels que celui sur la mobilité militaire; à cet égard, **RAPPELLE** l'importance du Fonds européen de la défense, du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et du Fonds "Asile, migration et intégration";
10. **SOUTIENT** la mise en œuvre du programme civil et militaire coordonné pour la recherche en matière de sûreté maritime et le développement de capacités de surveillance maritime interopérables conformément au plan d'action européen de la défense;
11. **SOULIGNE** qu'il convient de mieux coordonner la mise en œuvre des stratégies et politiques de l'UE dotées d'objectifs transversaux, telles que celles existant dans les domaines de l'énergie et de l'environnement et celles visant à faire face aux menaces et défis en matière de sécurité, qu'il s'agisse des menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), des cybermenaces et des menaces hybrides, du terrorisme et de la criminalité organisée ou de la traite des êtres humains et du trafic de migrants; **INSISTE** sur la nature fluctuante des menaces dans le domaine maritime et **APPELLE** à ce que soit réaffirmée la volonté de protéger les infrastructures maritimes critiques, y compris sous-marines, et en particulier les infrastructures maritimes dans les secteurs du transport, de l'énergie et des communications, entre autres en améliorant l'appréciation de la situation maritime grâce à une plus grande interopérabilité et à un échange (obligatoire et volontaire) d'informations rationalisé;

12. SOULIGNE qu'il convient d'accorder une attention particulière au renforcement de la résilience et des capacités en matière de sûreté maritime, au développement des capacités, à la promotion de l'éducation, à la stimulation de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la sûreté maritime, ainsi qu'au renforcement de la culture de l'UE en matière de sûreté maritime aux fins de mettre en commun les enseignements tirés;
13. À cet égard, RAPPELLE aussi qu'il importe d'agir sur les aspects de la sûreté maritime liés à la mission de garde-côtes en favorisant les synergies entre acteurs civils et militaires exerçant des fonctions de garde-côtes, et ENCOURAGE l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECF) et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) à continuer d'approfondir la coopération dans ce domaine entre leurs différents services, et au besoin avec d'autres agences de l'UE également;
14. INVITE tous les acteurs de la mise en œuvre, en particulier les États membres, la Commission et la haute représentante, qui exerce aussi la fonction de chef de l'Agence européenne de défense (AED), à coopérer étroitement entre eux et, le cas échéant, avec d'autres organes et agences de l'UE, en particulier Frontex, l'AESM et l'AECF, afin de mettre efficacement en œuvre le plan d'action révisé pour la SSMUE. Le plan d'action devrait faire l'objet de rapports et d'une évaluation de sa mise en œuvre à intervalles réguliers et, dans ce contexte, être réexaminé si besoin est.

**PLAN D'ACTION RÉVISÉ
POUR LA STRATÉGIE DE SÛRETÉ MARITIME DE L'UNION EUROPÉENNE (SSMUE)**

Préambule

Le présent plan d'action actualise le plan d'action pour la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE), daté du 16 décembre 2014¹, et en constitue une version révisée. C'est un document évolutif qui vise à mettre en œuvre la SSMUE², en actualisant et en rationalisant les actions existantes tout en en promouvant de nouvelles en totale conformité avec la SSMUE et en tenant compte des initiatives et politiques connexes de l'UE qui ont été mises en place. Il prend en outre en considération les conclusions des deux rapports sur la mise en œuvre du plan d'action pour la SSMUE³. Enfin, il promet un processus d'établissement de rapports plus ciblé afin de mieux informer et d'assurer un suivi plus étroit des activités de mise en œuvre, notamment en déterminant les responsables de la mise en œuvre.

Orientations pour la mise en œuvre

1. Le plan d'action traduit la SSMUE en mesures concrètes. Il est fondé sur les quatre principes de la SSMUE suivants: a) une approche intersectorielle (y compris une coopération civilo-civile, civilo-militaire et militaro-militaire); b) l'intégrité fonctionnelle⁴; c) le respect des règles et des principes; et d) le multilatéralisme maritime, dans le respect de l'autonomie décisionnelle de l'UE. Le plan d'action réunit les aspects intérieurs comme extérieurs de la sûreté maritime de l'Union. Si l'on veut améliorer la sûreté maritime dans le monde, les actions énoncées dans le plan d'action devraient aussi contribuer à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE⁵, de la stratégie de sécurité intérieure renouvelée de l'UE 2015-2020⁶, des conclusions du Conseil sur la sûreté maritime mondiale⁷ et de la communication conjointe sur la gouvernance internationale des océans⁸.

¹ Doc. 15658/14.

² Doc. 11205/14.

³ Doc. 10625/16 et 10398/1/17.

⁴ La stratégie n'a pas d'incidence sur les compétences respectives de l'Union et de ses États membres dans les domaines couverts. Elle est également sans préjudice des compétences, des droits souverains et de l'autorité des États membres à l'égard des zones maritimes conformément au droit international pertinent, y compris la CNUDM. Le plan d'action n'impose pas de nouvelles obligations aux États membres, en particulier en ce qui concerne la coopération avec d'autres organisations ou la participation à des forums internationaux/régionaux.

⁵ Doc. 10715/16.

⁶ Doc. 9798/15.

⁷ Doc. 10238/17.

⁸ Doc. 14332/16.

2. Le plan d'action s'appuie sur les stratégies et politiques sectorielles et régionales de sûreté maritime pertinentes applicables aux bassins maritimes de l'UE et aux espaces maritimes communs dans le domaine maritime mondial, ainsi que sur d'autres politiques de l'UE en la matière, en vue de confirmer le rôle joué par l'UE en tant qu'acteur de la sûreté maritime au niveau mondial. La promotion de la sûreté maritime mondiale est un axe de travail essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE conformément aux principes de la SSMUE.
3. Comme indiqué dans la SSMUE, le plan d'action vise à mettre en œuvre des actions intersectorielles, de manière complète et coordonnée, en intégrant les questions de sûreté maritime dans les politiques, stratégies et instruments de l'UE, dans le droit fil de la stratégie de sécurité intérieure de l'UE et des autres politiques pertinentes de l'UE.
4. En outre, le plan d'action contribue à ce que soit atteint le niveau d'ambition de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense et prend en compte la stratégie globale de l'UE et le plan d'action européen de la défense (PAED)⁹, et il vise à contribuer à leur mise en œuvre, pour autant que de besoin.

À cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, il convient d'explorer toutes les possibilités offertes par les trois initiatives distinctes mais se renforçant mutuellement dans le domaine de la défense, à savoir l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), la coopération structurée permanente (CSP)¹⁰, qui vise à améliorer les capacités militaires ainsi que la disponibilité et la capacité de déploiement de forces dans le domaine maritime, et le futur Fonds européen de la défense, que ce soit par l'intermédiaire de son volet "recherche" (action préparatoire concernant la défense et la recherche¹¹) ou par l'entremise de son volet "capacités" (programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense).

Dans le même esprit, le plan d'action et le pacte en matière de PSDC civile, lorsqu'il aura fait l'objet d'un accord, se renforceront mutuellement, et le plan d'action joue un rôle important dans la réalisation des autres objectifs de la stratégie globale de l'UE, notamment l'approche intégrée à l'égard des conflits et des crises ainsi que de la résilience des États et des sociétés dans notre voisinage.

⁹ Doc. 15160/16.

¹⁰ Dans le cadre de la CSP, les premiers projets concernant les systèmes maritimes (semi-)autonomes de lutte contre les mines (MAS MCM), la surveillance et protection portuaire et maritime (HARMSPRO), qui constitue une mise à niveau de la surveillance maritime, et la mobilité militaire ont déjà progressé.

¹¹ Un premier projet de démonstration technologique pour une meilleure appréciation de la situation dans un environnement naval (OCEAN2020) est déjà en cours.

5. Le plan d'action a été élaboré et planifié de telle sorte qu'il prenne en compte l'ensemble commun de propositions que le Conseil a entériné concernant la mise en œuvre de la déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et les conclusions du Conseil correspondantes¹², ainsi que d'autres conclusions du Conseil pertinentes, notamment les conclusions du Conseil concernant les progrès de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense¹³ et les conclusions du Conseil sur la sécurité et la défense dans le contexte de la stratégie globale de l'UE¹⁴.
6. En particulier, le plan d'action vise à renforcer et améliorer les capacités des États membres et des institutions et agences de l'UE afin qu'ils puissent relever les défis posés en matière de sécurité, notamment les cybermenaces et les menaces hybrides, chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) ou terroristes, et améliorer la protection et la résilience des infrastructures et systèmes marins. À cet égard, les politiques et initiatives pertinentes de l'UE sont prises en compte.
7. Les modalités de travail tripartites entre l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP), l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) concernant la coopération européenne pour les fonctions de garde-côtes sont aussi prises en compte.
8. Le plan d'action cadre avec l'organisation interne de l'UE et des États membres, leurs compétences ainsi que leurs politiques et leur législation, et il s'inspire d'initiatives des États membres et des institutions, organes et agences concernés de l'UE¹⁵. Il est mis en œuvre par chaque État membre et l'UE en tenant compte des actions actuellement menées au niveau national, régional ou de l'UE et sur le plan international, en utilisant les ressources disponibles et sans créer de nouvelles structures ou modifier les procédures juridiques existantes.

¹² Doc. 15283/16 et 14802/17.

¹³ Doc. 6875/17.

¹⁴ Doc. 14190/17.

¹⁵ Les agences de l'UE visées dans le présent plan d'action sont celles répertoriées comme acteurs pour les différentes actions énoncées dans le plan. Les autres agences de l'UE concernées pourraient aussi être invitées par la Commission ou les États membres à collaborer à la mise en œuvre du plan d'action.

9. Le plan d'action est divisé en deux parties. La partie A est consacrée aux questions horizontales et porte sur les axes de travail définis dans la stratégie de sûreté maritime de l'UE. La partie B est consacrée aux affaires maritimes régionales et porte sur les besoins spécifiques de zones maritimes clés en Europe et dans le domaine maritime mondial. Les États membres sont encouragés à partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques dans leurs domaines de spécialisation ou régions respectifs, et ils sont invités, à titre volontaire, à se proposer comme chefs de file pour la mise en œuvre d'actions concrètes définies dans le plan d'action, dans le respect de leurs priorités ou mandats nationaux.
10. Le présent plan d'action est évolutif et fait l'objet d'une évaluation de sa mise en œuvre ainsi que d'un réexamen. Le groupe des Amis de la présidence devrait se réunir au moins une fois par semestre pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action et contribuer à la définition d'orientations politiques.
11. La haute représentante et la Commission présenteront des rapports réguliers en se fondant sur les contributions des États membres et des agences concernées. Un outil de rapport en ligne permanent sera mis à la disposition des États membres pour faciliter l'établissement de rapports à intervalles réguliers.
12. Les instances préparatoires compétentes du Conseil sont invitées à appuyer et à orienter les travaux du groupe des Amis de la présidence en fonction de leur rôle institutionnel et de leurs domaines de spécialisation. Les groupes du Conseil sont invités à évaluer si, et dans quelle mesure, la mise en œuvre du plan d'action relève de leurs domaines de compétence respectifs et à fournir des contributions au groupe des Amis de la présidence en conséquence.
13. La Commission et la haute représentante, qui exerce aussi la fonction de chef de l'Agence européenne de défense, assureront ensemble le suivi du présent plan d'action par l'intermédiaire des groupes de travail et groupes d'experts pertinents.

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
PARTIE A. ACTIONS HORIZONTALES		
SENSIBILISATION À LA SSMUE		
0.1	Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action et de la politique globale de l'UE en matière de sûreté maritime à travers des manifestations spécifiques consacrées à cette thématique, telles que des séminaires, des ateliers et des conférences, y compris les actions mises en place au niveau national et au niveau de l'UE dans le contexte des stratégies de l'UE relatives aux bassins maritimes européens, de la stratégie relative au golfe de Guinée et du cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique, ainsi qu'à travers des actions spécifiques menées par des chefs de files volontaires.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM
COOPÉRATION INTERNATIONALE		
A.1.1	Faire figurer systématiquement la question de la sûreté maritime à l'ordre du jour des réunions bilatérales tenues avec des pays tiers et des organisations internationales et éviter les doubles emplois dans le cadre de la promotion d'un multilatéralisme maritime effectif grâce à un dialogue et à une coopération stratégiques sur la sûreté maritime avec les organisations internationales et régionales concernées (par exemple le système des Nations unies, y compris à travers le partenariat stratégique entre l'Union européenne et les Nations unies, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Union africaine (UA), le Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC)), ainsi qu'avec des pays tiers et, le cas échéant, avec la société civile et le secteur privé.	ÉM, COM, SEAE
A.1.2	Favoriser la création de liens entre la sûreté maritime et le développement, notamment dans le cadre de la gouvernance des océans et des objectifs de développement durable, y compris dans le contexte de la conférence "Notre Océan" et de la conférence des Nations unies sur les océans, conformément aux engagements qui y ont été présentés jusqu'ici, par exemple en tenant compte des effets potentiellement déstabilisants du changement climatique et de la dégradation de l'environnement en tant que facteurs de multiplication des risques.	ÉM, COM, SEAE

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
A.1.3	Œuvrer à la signature et à la ratification des accords, conventions et instruments non contraignants concernés en matière de sûreté maritime sur le plan international, régional et bilatéral, et soutenir et faciliter la mise en œuvre du code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS) ainsi que de la réglementation pertinente de l'OMI afin de promouvoir les fonctions de contrôle de la sûreté des ports.	ÉM, COM, SEAE
A.1.4	Favoriser la participation universelle à la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et à ses mécanismes de règlement des différends, y compris le Tribunal international du droit de la mer (TIDM), plaider, dans le cadre des dialogues politiques que l'UE mène avec des pays tiers et des organisations régionales et de ses réunions et négociations avec les pays candidats, en faveur du respect à l'échelle mondiale des règles de la CNUDM, et promouvoir le partage des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des mesures de confiance dans le domaine du droit de la mer.	ÉM, COM, SEAE
A.1.5	Assurer, dans toutes les politiques de l'Union, la cohérence avec l'articulation entre sécurité intérieure et sécurité extérieure afin de prévenir et de contrer de manière efficace les réseaux transnationaux de criminalité organisée ainsi que d'autres activités illégales touchant les infrastructures, les transports, les emplois et les ressources dans le domaine maritime. Soutenir la lutte contre le terrorisme. Continuer à renforcer, à cet égard, la capacité des missions et opérations PSDC à intégrer et protéger comme il se doit les intérêts stratégiques de l'UE en matière de sûreté maritime, notamment, à ce stade, l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA et l'EUNAVFOR Atalanta.	ÉM, COM, SEAE, Frontex, AECF, AESM, Europol D'ici 2020
A.1.6	Renforcer la coopération avec l'OTAN dans le cadre de l'ensemble commun de propositions approuvé par les deux organisations en vue de faire avancer leur coopération, y compris la coopération opérationnelle sur les questions maritimes, et qui met en œuvre de la déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, sur la base des principes approuvés par le Conseil le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017.	ÉM, COM, SEAE, AED

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
A.1.7	S'appuyant sur la coopération existante au niveau de l'UE, assurer avec des pays tiers et des organisations régionales, en y associant les partenaires sociaux le cas échéant, un renforcement coordonné des capacités dans le domaine de la sûreté maritime, comprenant notamment des actions d'éducation et de formation. Renforcer leurs capacités dans le domaine de la gouvernance maritime et de l'État de droit, y compris la justice pénale et l'action de police administrative en mer; renforcer la sûreté des ports et du transport maritime; lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN); encourager la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et les activités illégales en haute mer; renforcer les contrôles aux frontières en recourant aux fonctions de garde-côtes, lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, y compris au moyen d'un suivi des routes maritimes possibles, le travail forcé, et d'autres violations graves des droits des travailleurs en mer. Il convient de tirer pleinement parti de l'appui fourni par les agences concernées de l'UE ainsi que des instruments de l'UE en la matière (l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, l'instrument européen de voisinage (IEV) et le Fonds européen de développement, par exemple).	ÉM, COM, SEAE, Frontex, AECP, AESM, Europol
A 1.8	Promouvoir le renforcement des capacités à l'appui de la sécurité et du développement (RCSD) en vue de renforcer les capacités des acteurs civils et militaires des pays partenaires dans le domaine maritime, dans le cadre d'un processus plus vaste de réforme du secteur de la sécurité ou de renforcement des capacités à l'appui du développement et de de la sécurité dans des pays tiers, conformément à l'objectif général consistant à assurer le développement durable en tant que moyen de contribuer au rétablissement de la sécurité et à la protection de la population civile et des intérêts de celle-ci dans les zones de conflit et d'après-conflit, tout en renforçant les capacités des acteurs militaires si besoin est, afin de contribuer à la mise en place de sociétés pacifiques, démocratiques et inclusives, au développement durable et à l'État de droit.	COM, SEAE D'ici 2020
A.1.9	Renforcer la dimension "sûreté maritime" dans le contexte des partenariats PSDC avec des pays tiers, en vue d'accroître la participation de pays tiers aux missions et opérations PSDC, selon qu'il convient, en fonction du mandat de chaque mission ou opération et dans le cadre juridique existant.	ÉM, SEAE D'ici 2020
A.1.10	Renforcer l'expertise de la capacité militaire et de la capacité civile de planification et de conduite (MPCC et CPCC) sur les questions de sûreté maritime, y compris par la promotion de la coopération et la mise en place de synergies avec les États membres.	ÉM, SEAE
A.1.11	Améliorer la coopération et le partage d'informations entre les missions et opérations PSDC et les agences JAI, dans le cadre juridique en vigueur, y compris en ce qui concerne les mesures visant à mettre en place un projet pilote relatif à une cellule de renseignement en matière criminelle qui sera établie au sein de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA afin de recenser les défis et les possibilités en matière d'échange d'informations entre l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA et les agences JAI.	ÉM, COM, SEAE, Frontex

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
APPRECIATION DE LA SITUATION MARITIME		
A.2.1	Promouvoir un régime cohérent de surveillance maritime dans l'UE en favorisant une meilleure complémentarité de l'échange d'informations entre les agences de l'UE, entre les agences de l'UE et les autorités des États membres, et entre ces autorités elles-mêmes. Ce régime devrait s'appuyer sur les systèmes obligatoires en vigueur dans le droit de l'Union et des initiatives volontaires comme l'environnement commun de partage de l'information (CISE), et être conforme au cadre juridique applicable, y compris la directive relative à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (directive SRI).	ÉM, COM, SEAE, Frontex, AECF, AESM, CSUE D'ici 2020
A.2.2	Promouvoir et mettre en œuvre d'ici 2020 l'environnement commun de partage de l'information (CISE), qui permet d'améliorer l'interconnexion et l'échange d'informations classifiées et non classifiées entre autorités civiles et militaires, tous secteurs confondus et par-delà les frontières, conformément aux systèmes obligatoires de l'UE existants et compte tenu des initiatives volontaires, sectorielles et transfrontières. Soutenir à cet égard l'adoption et la consolidation nécessaires du CISE au niveau de l'UE et des États membres, compte tenu, le cas échéant, des solutions d'interopérabilité et du réseau d'échange d'informations testés dans le cadre du projet de validation pré-opérationnelle EUCISE2020, y compris une éventuelle période de transition.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM, CSUE D'ici 2020

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
A.2.3	Mettre en œuvre le cadre législatif de coopération interagences concernant les fonctions de garde-côtes, en collaborant tout particulièrement avec les autorités des États membres et d'autres agences de l'UE, le cas échéant et en fonction des mandats révisés de Frontex, de l'AESM et l'AIECP, afin d'encourager la coopération et les synergies portant, entre autres, sur l'échange d'informations, la formation et l'éducation, ainsi que les activités de recherche et technologie, ainsi que d'accroître l'efficacité du soutien apporté par les agences de l'UE aux autorités des États membres exerçant des fonctions de garde-côtes au niveau national.	ÉM, COM, AED, Frontex, AIECP, AESM
A.2.4	Encourager la mise en place et la mise en œuvre de centres opérationnels ou de moyens et modalités d'échange d'informations dans le domaine de la sûreté maritime afin d'améliorer la coordination entre acteurs maritimes civils et militaires, aux niveaux national et de l'Union, en ce qui concerne le partage d'informations, en tenant compte de la section III, point b), de la SSMUE, et d'éviter les doubles emplois avec les mécanismes existants.	ÉM, COM
A.2.5	Contribuer à la mise en place d'une appréciation globale de la situation maritime au niveau national et à celui de l'UE en favorisant l'interconnexion entre les différents systèmes nationaux de surveillance, notamment dans le cadre du projet CISE, en tirant pleinement parti des capacités offertes par le programme européen d'observation de la Terre (Copernicus), Galileo et EGNOS (système européen de navigation par recouvrement géostationnaire) et en mettant à niveau leurs services actuels en fonction des besoins et des exigences approuvés par les autorités compétentes, ainsi qu'à la mise en place d'un système spécifique de surveillance de l'espace, en tenant compte des travaux menés par l'Agence spatiale européenne, le Centre satellitaire de l'UE (CSUE) et l'AESM. Lancer des initiatives et des projets pertinents destinés à combler les lacunes en matière de suivi de domaines d'intérêt maritime pour l'UE, y compris dans les pays tiers et en coopération avec des organisations et des partenaires internationaux.	ÉM, COM, AED, CSUE, AESM
A.2.6	Renforcer la fonctionnalité et la pertinence du système européen de surveillance des frontières (Eurosur) en permettant à toutes les autorités compétentes en matière de contrôle des frontières chargées de la surveillance maritime, sur le plan tant civil que militaire, à partager des informations via les tableaux de situation nationaux d'Eurosur et à soutenir des projets d'interopérabilité afin d'éviter le dédoublement des informations des différents systèmes et de faciliter l'accès opérationnel de ses utilisateurs à Eurosur. Renforcer la coopération sur une base régulière via les centres nationaux de coordination d'Eurosur, afin d'améliorer l'appréciation de la situation et d'accroître les capacités de réaction face à des menaces spécifiques aux frontières extérieures des États membres.	ÉM, COM, Frontex D'ici 2020

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
A.2.7	Renforcer la fonctionnalité et la pertinence de SafeSeaNet et d'autres systèmes pertinents gérés par l'AESM afin qu'elle puisse étendre son soutien à toutes les autorités civiles et militaires chargées d'assurer la sûreté en mer.	ÉM, COM, AESM
A.2.8	Renforcer la fonctionnalité et la pertinence des systèmes de suivi et de déclaration de la pêche gérés par l'AECF afin de mieux soutenir l'ensemble des autorités civiles et militaires chargées du contrôle de la pêche et de contribuer aux tâches complémentaires liées au contrôle de la sûreté maritime dans le cadre des compétences de l'AECF.	ÉM, COM, AECF
A.2.9	Compléter la technologie spatiale par des applications faisant appel à des systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS) ainsi que par des systèmes de comptes rendus des navires, des infrastructures <i>in situ</i> (stations radar) et d'autres outils de surveillance, grâce à des outils cyber innovants permettant d'obtenir une appréciation globale et plus efficace de la situation maritime, évitant les doubles emplois avec le programme Copernicus.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM D'ici 2020
A.2.10	Améliorer encore le réseau de surveillance maritime (MARSUR) au service des opérations et missions PSDC et d'autres initiatives pertinentes, et promouvoir les initiatives et actions de l'UE et des États membres visant à améliorer l'appréciation de la situation maritime mondiale, par exemple le CISE, en coordination étroite avec le SEAE, la Commission et les agences de l'UE concernées.	ÉM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM D'ici 2020
A.2.11	Améliorer l'échange de données et l'interopérabilité des systèmes de surveillance de l'UE avec les systèmes promus par le programme de l'UE pour les routes maritimes critiques et le programme pour la sécurité maritime (MASE), et examiner les moyens d'améliorer l'échange d'informations avec les partenaires concernés, le cas échéant.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM D'ici 2020
A.2.12	Sur une base volontaire et dans le respect des règles en vigueur, partager des informations, classifiées ou non, avec des organisations internationales telles que les Nations unies, INTERPOL, ainsi que l'OTAN, conformément à l'ensemble commun de propositions ¹⁶ , afin de contribuer à une meilleure appréciation de la situation maritime. À cet égard, s'appuyer sur les bons résultats obtenus par le Centre de sécurité maritime - Corne de l'Afrique (MSCHOA) ainsi que le SHADE et le SHADE MED.	ÉM, COM, SEAE, Frontex, AECF, AESM, CSUE D'ici 2020

¹⁶ Doc. 15283/16 et 14802/17.

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS, RECHERCHE ET INNOVATION		
A.3.1	Lors de la mise en œuvre des priorités relatives aux capacités de défense exposées dans le plan de développement des capacités, mettre à profit et rechercher des synergies avec le secteur civil, en harmonisant les besoins et en favorisant des synergies, selon les besoins, dans le cadre du développement de capacités polyvalentes.	ÉM, SEAE, AED
A.3.2	Maximiser la coordination et la complémentarité entre les programmes de l'AED et les résultats des programmes de recherche financés par l'UE dans les domaines des technologies à double usage, et leur application en vue du développement de capacités polyvalentes.	ÉM, COM, SEAE, AED D'ici 2020
A.3.3	S'appuyer sur le programme transsectoriel pour la recherche en matière de sûreté maritime en mobilisant le réseau d'experts qui y participe et d'autres acteurs concernés dans le cadre des activités liées à la recherche et innovation afin de continuer à affiner et à actualiser ce programme et à promouvoir des synergies entre les efforts nationaux, multinationaux et financés par l'UE liés au développement de technologies à double usage contribuant au développement des capacités en matière de sûreté maritime. Les centres de recherche nationaux et internationaux, les autorités maritimes et des agences de l'UE doivent y être associés, afin de faire mieux correspondre les activités de recherche aux besoins des utilisateurs et de remédier au problème du morcellement de la demande en matière de sûreté au niveau de l'UE entre les fournisseurs européens.	ÉM, COM, SEAE, AED D'ici 2020
A.3.4	Appuyer le développement des technologies critiques et des capacités industrielles, y compris les technologies spatiales, nécessaires pour assurer le soutien des capacités maritimes futures; cela supposera aussi de donner la priorité aux travaux que mènent à l'heure actuelle les États membres dans le cadre des initiatives mises en place notamment au titre de l'agenda de recherche stratégique général et des principales activités stratégiques.	ÉM, COM, SEAE, AED D'ici 2020
A.3.5	Promouvoir l'utilisation de moyens polyvalents pour mener des missions de surveillance conjointes et des opérations polyvalentes couvrant plusieurs fonctions de garde-côtes. Dans ce contexte, continuer à mettre en œuvre la coopération entre les agences de l'UE concernant les fonctions de garde-côtes, conformément à la CNUDM et, le cas échéant, aux règles de l'UE telles que la politique commune de la pêche (PCP) et les règlements en matière de contrôle.	ÉM, COM, Frontex, AECP, AESM

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
A.3.6	Tirer le meilleur parti des services offerts par le Centre satellitaire de l'UE (CSUE) et l'AESM dans le domaine de la sûreté maritime, afin entre autres d'appuyer des missions et opérations PSDC (notamment à travers le service Copernicus de soutien à l'action extérieure), y compris, le cas échéant, le rôle que joue l'envoyé spécial de l'Union européenne chargé de l'espace en ce qui concerne la promotion des activités du CSUE et d'autres produits du secteur spatial européen.	ÉM, SEAE, AESM, CSUE
A.3.7	Compte tenu des travaux existants, recenser et promouvoir activement les domaines dans lesquels la normalisation et la certification peuvent améliorer l'efficacité et réduire le coût des capacités maritimes en permettant notamment que la maintenance des moyens et la formation du personnel de maintenance soient assurées au niveau transnational.	ÉM, COM, SEAE, AED D'ici 2020
A.3.8	Améliorer l'intégration dans le domaine maritime d'une dimension "cybersécurité" portant sur les capacités, la recherche et technologie et l'industrie, en s'appuyant sur la coordination et les synergies civilo-militaires avec les cyberpolitiques de l'UE ayant trait à la fois à la cybersécurité et à la cyberdéfense, conformément à la directive SRI et aux recommandations et réglementations internationales telles que le chapitre XI-2 de la Convention SOLAS et le code ISPS ainsi que leurs mises à jour futures. Cela passera notamment par un échange de bonnes pratiques et l'élaboration par les États membres de l'UE de projets communs concernant la prévention des cyberattaques maritimes.	ÉM, COM, SEAE, AED
A.3.9	Encourager les initiatives des États membres dans les domaines maritimes qui visent à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à utiliser des technologies liées aux énergies renouvelables, conformément aux objectifs à l'horizon 2030 mis en exergue dans le cadre d'action en matière de climat et d'énergie et dans la mesure où le transport maritime international est concerné, dans le respect de la stratégie initiale de l'OMI pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des navires.	ÉM, COM, SEAE, AED D'ici 2020
A.3.10	Pour assurer la compétitivité du secteur dans son ensemble, examiner les moyens de promouvoir des conditions favorisant le développement de la construction navale civile et militaire et des activités connexes, y compris les moyens de promouvoir une coopération industrielle efficace.	ÉM, COM, SEAE, AED D'ici 2020
A.3.11	Évaluer si les moyens actuellement disponibles pour les missions de patrouille sont suffisants sur le plan quantitatif et qualitatif. Déterminer quel est le niveau optimal nécessaire pour faire face aux défis et menaces prévisibles pour la sûreté en mer et, le cas échéant, évaluer les moyens permettant de promouvoir un programme d'achats publics de prototypes avant commercialisation, à la demande des États membres.	ÉM, COM, Frontex, AECF, AESM

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
A.3.12	Promouvoir l'utilisation de fonds nationaux et des Fonds structurels et d'investissement européens, conformément aux stratégies de spécialisation intelligente, afin de promouvoir l'innovation, la R&T et la R&D dans l'ensemble de la base industrielle et technologique maritime, notamment les PME, y compris les jeunes entreprises. Sur la base des règlements existants, examiner comment faciliter l'accès aux fonds européens concernés, dont Horizon 2020 et Erasmus+, pour les actions prévues dans le cadre du présent plan d'action, le cas échéant.	ÉM, COM, SEAE, AED D'ici 2020
SENSIBILISATION AUX RISQUES ET GESTION DES RISQUES		
A.4.1	Renforcer la résistance globale des infrastructures maritimes critiques de l'UE aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, au changement climatique et aux défis et aux menaces en matière de sûreté, y compris la piraterie et les vols à main armée en mer, les cybermenaces et les menaces hybrides et CRBN ainsi que les attaques terroristes potentielles. À cette fin, évaluer et améliorer la résistance des infrastructures de transport maritime critiques, notamment pour ce qui est de la sûreté portuaire, des lignes de communication maritimes, des infrastructures énergétiques, des installations en mer et des réseaux de télécommunication et des capteurs (les câbles, par exemple), y compris sous-marins. En particulier, étudier les moyens d'améliorer la protection des équipages, des travailleurs, des passagers et des marchandises en mer, à bord des transbordeurs, des navires de croisière et des navires rouliers, ainsi que des infrastructures maritimes critiques, y compris sous-marines, contre les menaces précitées, dans le respect des cadres juridiques internationaux convenus.	ÉM, COM, SEAE, AED D'ici 2020
A.4.2	Encourager la recherche sur la protection des frontières et renforcer celle-ci en ce qui concerne les défis et les menaces visés au point A.4.1, et améliorer les technologies qui contribuent à la sûreté des conteneurs et l'analyse des échanges commerciaux de produits stratégiques au service de la non-prolifération.	ÉM, COM, SEAE D'ici 2020
A.4.3	Suivre une approche globale de la gestion des risques dans le domaine de la sûreté maritime, en particulier en procédant à une analyse des risques commune et en répertoriant les lacunes et les doubles emplois éventuels dans ce domaine, en tenant compte également des cybermenaces et des menaces hybrides, des défis climatiques et des catastrophes environnementales maritimes.	COM, SEAE, AED, FRONTEx, AECp, AESM D'ici 2020

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
A.4.4	Renforcer encore la coopération européenne sur les fonctions de garde-côtes, notamment en travaillant avec les autorités des États membres et les agences de l'UE pour piloter l'utilisation conjointe des moyens et des instruments de gestion des risques. À cet égard, continuer d'encourager la coopération et le dialogue par l'intermédiaire des enceintes internationales et régionales compétentes, telles que les enceintes de coopération entre garde-côtes, et des initiatives intersectorielles volontaires dans le domaine maritime, ainsi qu'avec les pays tiers et, le cas échéant, les parties prenantes publiques et privées, en veillant à la complémentarité avec les actions engagées au niveau de l'UE et des agences de l'UE.	ÉM, COM, AED, Frontex, AECF, AESM
A.4.5	Renforcer encore et partager les techniques novatrices d'analyse des risques fondée sur l'information, ainsi que les sources de données non exploitées actuellement, afin d'améliorer l'évaluation des risques et la capacité de réaction dans le domaine de la sûreté maritime, en s'appuyant notamment sur le projet CISE.	COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM, CSUE D'ici 2020
A.4.6	Évaluer, si c'est utile et nécessaire, la possibilité de mettre en place un système de dossier passager pour le secteur maritime européen, en tenant compte des cadres pertinents existant à l'échelon international, européen et national ainsi que des questions liées à la protection des données.	ÉM, COM
A.4.7	Renforcer l'échange de connaissances, d'informations et de données océanographiques ainsi que la coopération à cet égard, y compris sur la base du Réseau européen d'observation de données du milieu marin (EMODnet) et en coopération avec les organisations internationales. Promouvoir les programmes d'enseignement et de formation qui permettent d'améliorer les capacités de prévision océanographique. Améliorer les compétences et initiatives communes en matière de recherche sous-marine.	ÉM, COM
A.4.8	Mettre en place un réseau d'experts en cybersécurité et en cyberdéfense pour le secteur maritime, chargé de définir des orientations relatives aux procédures en matière de réaction aux menaces émergentes dans le secteur maritime, y compris d'éventuels actes de terrorisme et autres actes illicites intentionnels commis en mer, en particulier en ce qui concerne la protection des navires, du fret, des équipages et des passagers, des ports et des infrastructures portuaires, des installations énergétiques en mer et autres infrastructures maritimes et énergétiques critiques, en conformité aussi bien avec la directive SRI et qu'avec le code ISPS. Les travaux accomplis par les structures et les organismes existants (réseau des CSIRT dans le cadre de l'ENISA et groupe de coopération SRI) devraient également être pris en compte.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM, ENISA, Europol D'ici 2020

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
A.4.9	S'efforcer de garantir le transport maritime sécurisé de produits dangereux dans les eaux jouxtant les eaux territoriales des États membres de l'UE et encourager l'élaboration de plans d'urgence et de réaction, ainsi que l'échange de bonnes pratiques sur les aspects présentant un intérêt pour la protection des infrastructures maritimes critiques, y compris les réseaux de télécommunications et les capteurs et les installations en mer, et des lignes de communication maritimes, en tirant parti des moyens et instruments existants en matière d'appréciation de la situation maritime et des technologies spatiales émergentes aux fins d'applications maritimes.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM D'ici 2020
A.4.10	Assurer des synergies intersectorielles en ce qui concerne la mobilité militaire des personnels et moyens des États membres dans le cadre des missions et des opérations maritimes pertinentes, ainsi que des exercices, formations, mouvements et opérations de transport courants ¹⁷ , en tenant compte des engagements pris au titre de la coopération structurée permanente, mais aussi des propositions figurant dans le plan d'action sur la mobilité militaire.	ÉM, COM, SEAE, AED
A.4.11	Optimiser les équipes d'intervention civilo-militaires maritimes de l'UE dans le domaine des secours en cas de catastrophe/assistance humanitaire (DR/HA) et les capacités civiles et militaires des États membres, sur une base volontaire et au cas par cas, de manière à contribuer aux opérations de réaction coordonnées de l'UE en matière de DR/HA. Étudier la possibilité d'organiser des exercices périodiques pour assurer l'efficacité de cet instrument et promouvoir des formations dans le cadre de la politique globale de l'UE en matière d'exercices.	ÉM, COM
A.4.12	Développer la capacité à fournir un soutien en matière d'évaluation rapide de l'environnement aux structures de sécurité et de défense des États membres, aux agences de l'UE et aux missions et aux opérations PESD en favorisant la coopération au niveau national comme au niveau de l'UE entre instituts météorologiques et océanographiques, en tirant pleinement parti de leurs capacités et de leurs connaissances et en encourageant l'innovation dans ce domaine.	ÉM, COM, SEAE D'ici 2020
A.4.13	Favoriser la coopération entre l'UE et les agences et les autorités maritimes des États membres et les autres agences et autorités compétentes des États membres pour permettre une réponse rapide et efficace aux défis et aux menaces en matière de sûreté maritime, en organisant des exercices conjoints et en partageant les plans d'urgence et de réaction ainsi que les éléments de renseignement en matière de sûreté maritime sur la base d'évaluations conjointes des risques en matière de sûreté.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM, CSUE D'ici 2020

¹⁷ Doc. 14237/17.

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
A.4.14	Par ailleurs, continuer de soutenir l'action des douanes de l'UE pour ce qui est d'assurer la sécurité aux frontières extérieures et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, y compris en améliorant les données disponibles aux fins de l'analyse des risques en temps réel, en renforçant les capacités d'agir de concert sur les risques dans toute l'UE, et en favorisant une coopération opérationnelle et un échange d'information plus efficaces entre les douanes, les entreprises et les autres autorités publiques et les pays tiers.	ÉM, COM
ÉDUCATION ET FORMATION		
A.5.1	Les agences, les États membres et les partenaires sociaux concernés devraient organiser des formations et des exercices de sûreté maritime intersectoriels, auxquels soient associés entre autres les services répressifs et les forces armées et qui incluent une formation aux interventions d'urgence en matière migratoire, au niveau tant national qu'europpéen, et une formation sur les domaines prioritaires tels que les fonctions de garde-côtes, les menaces CBRN, la cybersécurité et la protection des infrastructures maritimes critiques, y compris les câbles et les réseaux sous-marins, en s'appuyant également sur les normes de formation communes et les modules de formation recommandés pour mieux se préparer à faire face aux défis et aux menaces visés au point A.4.1. Les organisations internationales et régionales telles que l'ONU, l'OIT et l'OMI, ainsi que l'OTAN dans le cadre de l'ensemble commun de propositions convenu, devraient être invitées à participer en tant que de besoin à ces formations.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM D'ici 2020
A.5.2	Organiser pour les autorités compétentes en matière de sécurité et de sûreté des exercices conjoints destinés à renforcer leurs structures de communication et à optimiser les processus opérationnels des différentes autorités chargées de la sécurité et de la sûreté maritimes.	ÉM, COM, SEAE D'ici 2020
A.5.3	Favoriser la coopération en matière d'éducation et de formation dans le domaine maritime, y compris la formation en cours d'emploi, en promouvant les synergies et en encourageant l'établissement de liens entre les agences de l'UE, les centres de recherche, de formation et d'enseignement et les centres d'excellence des États membres de l'UE, y compris les centres et les structures de formation qui sont accrédités auprès de l'OTAN et qui sont ouverts à tous les États membres de l'UE.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM D'ici 2020
A.5.4	Apporter un soutien aux activités d'éducation et de formation dans les pays tiers, y compris en ce qui concerne les fonctions de garde-côtes, en y associant également les agences compétentes de l'UE.	ÉM, COM, SEAE, Frontex, AECF, AESM

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
A.5.5	Inventorier les réseaux existants de développement des connaissances et des compétences dans le domaine de la sûreté maritime, y compris en établissant une liste complète des matériels de formation à l'appui d'un programme européen commun, et promouvoir un réseau européen des écoles maritimes (écoles navales et de marine, chaires universitaires sur les questions maritimes et services de garde-côtes). À cette fin, les résultats du projet ECGFA NET ("European Coast Guard Functions Academy Network") pourraient également être pris en compte, le cas échéant.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM
A.5.6	Stimuler l'éducation et la formation aux compétences numériques dans le domaine maritime, et tenir compte dans cette perspective des évolutions pertinentes dans le secteur des transports maritimes, dans le sens de la directive SRI et des initiatives de l'UE en matière de cybersécurité et de cyberdéfense.	ÉM, COM, SEAE, AED, AESM, AECF, Frontex, CSUE

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
PARTIE B. AFFAIRES MARITIMES RÉGIONALES ET MONDIALES		
B.1.1 Bassins maritimes européens	Renforcer le volet sûreté des stratégies existantes de l'UE relatives aux bassins maritimes et étudier la possibilité de l'inclure dans les stratégies futures et d'en tenir compte dans la révision des stratégies existantes, en veillant à assurer une coordination appropriée entre tous les acteurs intervenant dans le domaine maritime en particulier.	ÉM, COM, SEAE
B.1.2. Bassins maritimes européens	Renforcer la coordination entre les autorités civiles et militaires en ce qui concerne les activités de recherche et de sauvetage, selon qu'il conviendra, dans les bassins maritimes européens, en tant que de besoin, y compris en stimulant le dialogue avec tous les intervenants concernés sur le terrain.	ÉM, COM, SEAE, Frontex, AECF, AESM
B.2.1 Mer Méditerranée	En prenant appui sur les initiatives de coopération régionale existantes, telles que l'initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale (initiative OuestMED) et la déclaration ministérielle de Malte MedFish4Ever sur la pérennité des pêcheries méditerranéennes, œuvrer à l'amélioration de la coopération intersectorielle pour répondre aux défis de la migration, entre autres par le renforcement des canaux d'échange d'information.	COM, SEAE
B.2.2 Mer Méditerranée	Recenser et promouvoir les activités régionales de renforcement des capacités de sûreté maritime qui permettent de réaliser des synergies ou des gains d'efficacité en vue d'améliorer les programmes existants de renforcement de ces capacités (processus de Rabat, par exemple) et mettre en place des initiatives similaires, selon les besoins, avec d'autres pays tiers et organisations régionales.	COM, SEAE
B.2.3 Mer Méditerranée	Étudier des solutions pour établir à l'échelon de l'UE des mécanismes d'appréciation en matière de sûreté maritime. Ces derniers devraient s'appuyer sur l'expérience en Méditerranée (par exemple le mécanisme d'appréciation commune de la situation et d'harmonisation des interventions en Méditerranée - SHADE MED) et les initiatives nationales et européennes positives en matière d'échange d'informations maritimes, telles que le CISE et le réseau MARSUR. Ce processus devrait également être alimenté par les organismes qui contribuent à l'appréciation de la situation maritime de l'UE, tels que l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECF), l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et le Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE).	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM, CSUE

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
B.2.4 Mer Méditerranée	Poursuivre la coopération avec l'OTAN au niveau opérationnel entre l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA et l'opération Sea Guardian dans un esprit d'ouverture et de transparence totales, dans le plein respect de l'autonomie et des procédures décisionnelles des deux organisations, sur la base des principes d'inclusion et de réciprocité. La coopération avec les acteurs civils tels que Frontex devrait se poursuivre.	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex
B.2.5 Mer Méditerranée	Étudier les possibilités de développer les activités de l'AECF, de l'AESM et de Frontex dans la Méditerranée, dans le cadre de la coopération interagences sur les fonctions de garde-côtes, conformément à la CNUDM et, le cas échéant, aux règles de l'UE telles que la politique commune de la pêche (PCP) et les règlements en matière de contrôle. Dans ce contexte également, promouvoir les activités de formation entre les autorités maritimes nationales de la région. Continuer à encourager la coopération et le dialogue, y compris avec les pays tiers, par l'intermédiaire des enceintes internationales et régionales compétentes dans le domaine maritime, telles que le Forum européen des services de surveillance côtière (ECGFF) et le forum des fonctions des garde-côtes de la Méditerranée (MedCFGG).	ÉM, COM, SEAE, AED, Frontex, AECF, AESM
B.2.6 Mer Méditerranée	En s'appuyant sur les expériences pertinentes acquises récemment, par exemple au large des côtes libyennes, continuer de soutenir la lutte contre la traite des êtres humains et les autres trafics et activités de contrebande en mer, notamment en poursuivant la coordination de la réponse de l'UE à la crise migratoire, et la lutte contre le trafic d'armes et autres formes de criminalité dans le bassin maritime, en coordination, le cas échéant, avec d'autres programmes tels que le programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC et des organisations internationales telles que l'OTAN. Tirer pleinement parti du concept d'opérations de sûreté maritime de l'UE, y compris en haute mer, en promouvant une approche plus large de la sûreté maritime et en s'attaquant à toutes les formes de criminalité maritime tout en protégeant les infrastructures maritimes critiques.	ÉM, COM, SEAE, Frontex, AECF, AESM
B.2.7 Mer Méditerranée	Reconnaître l'importance que revêt le bassin de la mer Méditerranée pour la sécurité de l'UE, promouvoir la sécurité et la sûreté de la navigation, des routes commerciales, ainsi que des infrastructures et installations énergétiques existantes et futures.	ÉM

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
B.2.8 Mers Adriatique et Ionienne	Comme suite à la déclaration d'Ioannina de mai 2017, continuer d'œuvrer au renforcement de la coopération en matière de sûreté en mer, y compris en créant une plateforme de collaboration destinée à mieux coordonner la réponse des États membres à la crise migratoire et en rendant plus performante la surveillance du trafic maritime par l'amélioration d'un système partagé unique tel que le système de comptes rendus de navires dans l'Adriatique (ADRIREP). Stimuler la coopération régionale, y compris dans le cadre de la charte de l'Adriatique.	ÉM, COM, SEAE
B.3.1 Mer Noire	Promouvoir les initiatives de coopération régionale, y compris en rationalisant les priorités de la Synergie de la mer Noire dans le cadre d'une approche axée sur les résultats, en apportant un soutien au forum de coopération de la Mer Noire et à la déclaration de Bucarest du 25 octobre 2016, et ce en privilégiant, entre autres, l'éducation et la formation en matière maritime, la formation aux fonctions de garde-côtes, l'échange d'information maritime pour une meilleure appréciation de la situation maritime à l'échelon régional, et la protection des infrastructure maritimes critiques.	ÉM, COM, SEAE
B.3.2 Mer Noire	Promouvoir les synergies favorisées par le mécanisme pour la croissance bleue en Mer Noire et la déclaration de Bucarest. Encourager les pays participants à envisager la possibilité d'inscrire la surveillance maritime au rang des éventuels domaines de coopération prioritaires, dans le cadre de l'élaboration d'un programme régional commun en matière maritime, y compris en ce qui concerne les questions liées aux activités de pêche INN et les régimes conjoints internationaux de contrôle de la pêche.	ÉM, COM
B.3.3 Mer Noire	Appuyer l'action menée dans le cadre de la coopération interagences en matière de lutte contre les trafics, la contrebande et les autres formes de criminalité dans le bassin maritime et en ce qui concerne la réponse à apporter à la migration en mer.	ÉM, COM, SEAE, Frontex, AECF, AESM
B.3.4 Mer Noire	Stimuler un dialogue multipartite dans la région et encourager les projets régionaux de R&D susceptibles de contribuer à l'appréciation de la situation maritime et à la sûreté maritime globale.	ÉM, COM, SEAE
B.4.1 Mer Baltique	Encourager la coopération en matière de sûreté maritime dans le sens des priorités définies dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne pour le bassin maritime de la mer Baltique, en particulier celles relevant du volet sécurité/sûreté ("Policy Area Safe").	ÉM, COM, SEAE

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
B 4.2 Mer Baltique	Promouvoir les exercices et les programmes de formation, y compris en faisant appel aux organisations régionales compétentes telles que Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM), afin d'optimiser l'évacuation et l'élimination des munitions chimiques immergées en mer et des munitions non explosées. Améliorer les procédures d'urgence en cas de découverte accidentelle de munitions chimiques immergées en mer et de munitions non explosées, y compris en encourageant l'élaboration d'un manuel de procédures, d'un plan d'intervention commun et de modèles de réaction unifiés pour ce type d'incidents, et en contribuant à une base de données de l'UE des incidents et des systèmes de notification.	ÉM, COM
B.4.3 Mer Baltique	Renforcer l'interopérabilité pour enquêter sur les rejets illégaux ou accidentels et lutter contre ce phénomène, en particulier les rejets d'hydrocarbures et d'autres substances chimiques, et étudier des solutions pour mettre au point des modèles communs de surveillance de la pollution maritime. Encourager des initiatives visant à élaborer des méthodes et des concepts de réaction pour les substances nocives et dangereuses et les déversements accidentels d'hydrocarbures dans la mer Baltique.	ÉM, COM, agences compétentes de l'UE
B.4.4 Mer Baltique	Promouvoir la coopération au niveau du bassin maritime afin de dynamiser les fonctions de garde-côtes dans la région de la mer Baltique de manière à augmenter l'échange d'informations et multiplier les opérations de surveillance conjointes.	ÉM, COM, SEAE, Frontex
B.5.1 Mer du Nord/ Mer Baltique	Étudier les possibilités d'organiser des exercices d'évaluation et de gestion des risques avec les partenaires concernés, en vue d'assurer la protection des infrastructures maritimes critiques, en particulier les plateformes énergétiques en mer et les câbles sous-marins. L'échange régulier de données entre États membres, y compris en matière de surveillance sous-marine, pourrait contribuer à déceler, signaler et prévenir les risques pesant sur les infrastructures sous-marines critiques et les dommages subis par celles-ci et à en attribuer la responsabilité.	ÉM, COM, SEAE
B.5.2 Mer du Nord	Promouvoir les exercices et les programmes de formation, notamment en associant les organisations régionales concernées, pour optimiser l'évacuation et, lorsque cela est possible, l'élimination des munitions chimiques immergées en mer et des munitions non explosées, en réfléchissant également aux procédures d'urgence en cas de découverte accidentelle de munitions chimiques immergées en mer et de munitions non explosées.	ÉM, COM

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
B.6.1 Atlantique	Encourager la coopération entre les États membres, les agences concernées, les pays partenaires et les organisations internationales concernées pour lutter contre les activités illicites dans le domaine maritime dans l'océan Atlantique, y compris dans la mer des Caraïbes et notamment dans les Antilles, entre autres en soutenant le développement d'applications d'observation de la terre. En particulier, intensifier l'action répressive coordonnée par le Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N) pour lutter contre le trafic de drogue.	ÉM, COM, Frontex, AECF, AESM, CSUE
B.6.2 Atlantique	Promouvoir la mise en œuvre des stratégies régionales de sûreté maritime à l'appui des capacités régionales (UA, Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), etc.), comme le code de conduite de Yaoundé, et promouvoir l'élaboration d'autres accords régionaux, codes de conduite ou instruments non contraignants (par exemple, la charte de Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement), utiles à la sûreté maritime dans l'ensemble des principales régions maritimes peu sûres dans le domaine maritime mondial. À chaque fois que cela est possible, promouvoir les bonnes pratiques et les domaines de coopération tripartite entre l'UE et d'autres organisations régionales et internationales dans le domaine de la sûreté maritime mondiale (par exemple, la coopération UE-ONU-UA).	COM, SEAE
B.6.3 Atlantique	Intensifier la coopération entre les différents acteurs présents des deux côtés de l'Atlantique, notamment une coopération Sud-Sud de part et d'autre de l'Atlantique pour prévenir et combattre différentes formes de criminalité maritime, et la coopération dans la région de l'Atlantique Nord. En ce qui concerne les fonctions de garde-côtes, continuer à encourager la coopération et le dialogue par l'intermédiaire des enceintes internationales et régionales compétentes et des initiatives intersectorielles volontaires dans le domaine maritime, telles que le Forum des gardes côtières de l'Atlantique Nord (FGCAN).	ÉM, COM
B.6.4 Atlantique (golfe de Guinée)	Continuer à soutenir la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour le golfe de Guinée ainsi que les efforts déployés aux niveaux national et régional dans le cadre de l'architecture de Yaoundé et d'autres initiatives régionales et internationales, en particulier les travaux réalisés par le Groupe du G7 des amis du golfe de Guinée et par le coordinateur principal de l'UE pour le golfe de Guinée. Veiller à la coordination des projets de l'UE dans le golfe de Guinée pour contribuer à la sûreté maritime dans cette région.	ÉM, COM, SEAE

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
B.7.1 Océan Indien	Contribuer à une coordination efficace des initiatives existantes et futures en matière de sûreté maritime, de PSDC, de renforcement des capacités et de développement et continuer à soutenir la mise en œuvre du code de conduite de Djibouti. Continuer à étudier les enseignements tirés dans le cadre de l'approche globale de l'UE dans la Corne de l'Afrique, en coordination avec le représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique, tout en réfléchissant à des moyens permettant de faire le point sur d'autres initiatives, en particulier le manuel des bonnes pratiques élaboré à l'initiative du secteur, l'utilisation de personnel de sécurité armé sous contrat privé (PSACP), la définition d'une zone à haut risque et les travaux réalisés par le groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.	ÉM, COM, SEAE
B.7.2 Océan Indien	Continuer à étudier les enseignements tirés dans le cadre de la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et soutenir les activités de lutte contre la piraterie menées par l'UE, en particulier le mandat de l'opération Atalanta visant à assurer la dissuasion, la prévention et la répression des actes de piraterie et des vols à main armée en mer, en coordination avec d'autres programmes et projets (programme MASE pour la sécurité maritime dans le cadre du FED, programme pour les routes maritimes critiques et projet CRIMARIO), et promouvoir la communication et la coopération avec les forces navales des tierces parties pour escorter les navires du Programme alimentaire mondial.	ÉM, COM, SEAE, agences compétentes de l'UE
B.7.3 Océan Indien	Dans le même temps, continuer à promouvoir une approche plus large de la politique de sûreté maritime dans l'océan Indien, en s'attaquant non seulement à la piraterie mais également à d'autres formes de criminalité maritime, depuis la haute mer jusqu'aux ports, et aux menaces pesant sur les infrastructures maritimes critiques dans l'ensemble de la région ouest de l'océan Indien et la région de la mer Rouge, tout en examinant des possibilités de créer une plateforme consacrée à la sécurité et la gouvernance maritimes dans la région.	ÉM, COM, SEAE
B.7.4 Océan Indien	Continuer à soutenir la mise en place d'un environnement de partage de l'information en matière maritime et de centres de regroupement des informations (par exemple, le centre régional de regroupement des informations à Madagascar et la mise en service du centre de coordination régional aux Seychelles) dans des zones présentant un intérêt stratégique pour l'UE et ses États membres, sur la base de contributions volontaires aux niveaux national et régional et, le cas échéant, en coopération avec le secteur, compte tenu des bons résultats du groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et de l'initiative SHADE (Shared Awareness and Deconfliction). Dans le même temps, envisager d'étudier différentes options pour améliorer la connaissance de la situation maritime et la coopération régionale, notamment en renforçant l'Association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale (IOR-ARC) de part et d'autre de l'océan Indien, en coopération avec d'autres partenaires de la région, en particulier le programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUDC.	ÉM, COM, SEAE

N° de l'action	Action	Chef de file/Échéance
B.7.5 Océans Indien et Pacifique	Continuer à mettre au point une approche stratégique de l'UE en matière de sûreté (maritime) en Asie. En particulier, réaliser une étude cartographique de toutes les actions et activités existantes mises en place par l'UE dans les océans Indien et Pacifique afin de recenser les lacunes, les doubles emplois et les besoins éventuels.	ÉM, COM, SEAE
B.7.6 Océans Indien et Pacifique	Étudier les liens entre l'environnement et la sûreté maritime en Asie, notamment en s'attaquant aux principales sources de pollution marine et de déchets marins qui touchent les principales routes commerciales et les goulets d'étranglement dans la région Asie-Pacifique.	ÉM, COM, SEAE
B.7.7 Océans Indien et Pacifique	Soutenir l'application de la CNUDM et l'établissement de mécanismes relatifs à des mesures de confiance régionales dans le domaine maritime dans la région Asie-Pacifique, en particulier dans la mer de Chine méridionale. Coopérer à cet égard avec des pays partenaires et des organisations internationales et promouvoir l'application des cadres arrêtés d'un commun accord (en particulier la CNUDM) pour assurer le maintien d'un accès sans entrave aux zones de haute mer. Soutenir le processus régional engagé sous la houlette de l'ASEAN et des mécanismes régionaux tels que l'accord régional de coopération sur la lutte contre la piraterie et les vols à main armée contre les navires en Asie (ReCAAP). Encourager la conclusion rapide des discussions relatives à un code de conduite destiné à appuyer davantage un ordre régional et international fondé sur des règles.	ÉM, COM, SEAE
B.7.8 Océans Indien et Pacifique	Poursuivre l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences positives en matière de règlement pacifique des différends et de coopération régionale, notamment en ce qui concerne le développement d'une coopération concrète pour la gestion commune des ressources en eau et la protection du milieu marin dans le cadre du dialogue à haut niveau en matière de sûreté maritime établi entre l'UE et l'ASEAN, ainsi que dans le cadre du forum régional de l'ASEAN, de la cinquième conférence "Notre Océan" et de la BIMSTEC (initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle).	ÉM, COM, SEAE
B.8.1 Arctique	Promouvoir le développement des capacités maritimes dans la région arctique et envisager le recours éventuel à des technologies et services spatiaux (Copernicus et CSUE) dans les eaux envahies par les glaces ainsi que le recours éventuel aux brise-glaces des États membres de l'UE dans les régions polaires.	ÉM, COM, SEAE, AED
B.8.2 Arctique	Continuer à promouvoir la CNUDM, l'État de droit et la coopération internationale dans les régions polaires en particulier, dans le cadre du Conseil de l'Arctique et compte tenu des travaux menés par le forum des garde-côtes arctiques.	ÉM, COM, SEAE

LISTE DE RÉFÉRENCES

Préambule et orientations pour la mise en œuvre

1. Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne - Plan d'action 2014 (16/12/2014) - doc. 17002/14 [lien](#)
2. Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (24/6/2014) - doc. 11205/14 [lien](#)
3. JOINT STAFF WORKING DOCUMENT on the implementation of the EU Maritime Security Strategy Action Plan (24/6/2016) - doc. 10625/16 [lien](#)
4. JOINT STAFF WORKING DOCUMENT Second report on the implementation of the EU Maritime Security Strategy Action Plan (15/6/2017) - doc. 10398/17 [lien](#)
5. Convention des Nations unies sur le droit de la mer [lien](#)
6. Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne - doc. 10715/16 [lien](#)
7. Projet de conclusions du Conseil sur la stratégie de sécurité intérieure renouvelée pour l'Union européenne 2015-2020 (10/6/2015) - doc. 9798/15 [lien](#)
8. Conclusions du Conseil sur la sûreté maritime mondiale (19/6/2017) - doc. 10238/17 [lien](#)
9. DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES - Résumé des résultats de la consultation relative à la gouvernance internationale des océans accompagnant le document: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS - Gouvernance internationale des océans: un programme pour l'avenir de nos océans (11/11/2016) - doc. 14332/16 [lien](#)
10. COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Plan d'action européen de la défense (2/12/2016) - doc. 15160/16 [lien](#)
11. Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (6/12/2016) - doc. 15283/16 [lien](#)
12. Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (5/12/2017) - doc. 14802/17 [lien](#)

PARTIE A. ACTIONS HORIZONTALES

Sensibilisation à la SSMUE

A. 0.1 Stratégie relative au golfe de Guinée [lien](#)

A. 0.1 Conclusions du Conseil sur un cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique (14/11/2011) - doc. 16858/11 [lien](#)

Coopération internationale

A. 1.2 Conférence "Notre Océan" [lien](#)

A. 1.2 Conférence des Nations unies sur les océans [lien](#)

A. 1.3 Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS) [lien](#)

A. 1.4 Tribunal international du droit de la mer [lien](#)

A. 1.5 Politique de sécurité et de défense commune [lien](#)

A. 1.5 EUNAVFOR MED opération SOPHIA [lien](#)

A. 1.5 EUNAVFOR Atalanta [lien](#)

A. 1.6 Déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (8/7/2016) [lien](#)

A. 1.6 Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (6/12/2016) - doc. 15283/16 [lien](#)

A. 1.6 Conclusions du Conseil sur la mise en œuvre de la déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (5/12/2017) - doc. 14802/17 [lien](#)

A. 1.7 Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) [lien](#)

A. 1.7 Agence européenne de contrôle des pêches (AECP) [lien](#)

A. 1.7 Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) [lien](#)

A. 1.7 Europol [lien](#)

A. 1.7 Instrument contribuant à la stabilité et à la paix [lien](#)

A. 1.7 Instrument européen de voisinage (IEV) [lien](#)

A. 1.7 Fonds européen de développement [lien](#)

A. 1.8 COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL
Renforcer les capacités pour favoriser la sécurité et le développement – Donner à nos partenaires les moyens de prévenir et de gérer les crises (28/4/2015) [lien](#)

A. 1.10 Fiche d'information sur la capacité militaire de planification et de conduite (MPCC) - [lien](#)

A. 1.10 Capacité civile de planification et de conduite (CPCC) [lien](#)

Appréciation de la situation maritime

A. 2.1 Environnement commun de partage de l'information (CISE) dans le domaine maritime [lien](#)

A. 2.1 DIRECTIVE (UE) 2016/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union [lien](#)

A. 2.2 Projet EUCISE2020 [lien](#)

- A. 2.5 Programme européen d'observation de la Terre (Copernicus) [lien](#)
- A. 2.5 Galileo [lien](#)
- A. 2.5 Système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) [lien](#)
- A. 2.5 Agence spatiale européenne [lien](#)
- A. 2.5 Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE) [lien](#)
- A. 2.6 Système européen de surveillance des frontières (Eurosur) [lien](#); RÈGLEMENT (UE) N° 1052/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 octobre 2013 portant création du système européen de surveillance des frontières (Eurosur) [lien](#)
- A. 2.9 Systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS) [lien](#)
- A. 2.10 Réseau de surveillance maritime (MARSUR) [lien](#)
- A. 2.10 Service européen pour l'action extérieure (SEAE) [lien](#)
- A. 2.11 Programme de l'UE pour les routes maritimes critiques [lien](#)
- A. 2.11 Programme pour la sécurité maritime (MASE) [lien](#)
- A. 2.12 INTERPOL [lien](#)
- A. 2.12 Centre de sécurité maritime - Corne de l'Afrique (MSCHOA) [lien](#)
- A. 2.12 SHADE [lien](#)
- A. 2.12 SHADE MED [lien](#)

Développement des capacités, recherche et innovation

- A. 3.1 Plan de développement des capacités [lien](#)
- A. 3.4 Agenda de recherche stratégique général [lien](#)
- A. 3.4 Principales activités stratégiques [lien](#)
- A. 3.5 Acquis [lien](#)
- A. 3.12 Horizon 2020 [lien](#)
- A. 3.12 Erasmus+ [lien](#)

Sensibilisation aux risques et gestion des risques

- A. 4.7 Réseau européen d'observation de données du milieu marin (EMODnet) [lien](#)
- A. 4.8 Réseau des CSIRT (centres de réponse aux incidents de sécurité informatique) dans le cadre de l'ENISA (Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information) [lien](#)
- A. 4.10 Coopération structurée permanente (CSP) [lien](#)

Éducation et formation

- A. 5.1 Organisation internationale du travail (OIT) [lien](#)
- A. 5.1 Organisation maritime internationale (OMI) [lien](#)

PARTIE B. AFFAIRES MARITIMES RÉGIONALES ET MONDIALES

- B. 2.1 Initiative OuestMED [lien](#)
- B. 2.1 Déclaration ministérielle de Malte MedFish4Ever [lien](#)
- B.2.2 Processus de Rabat [lien](#)
- B. 2.4 Opération Sea Guardian [lien](#)
- B. 2.5 Forum européen des services de surveillance côtière (ECGFF) [lien](#)
- B. 2.5 Forum des fonctions des garde-côtes de la Méditerranée (MedCFGG) [lien](#)
- B. 2.6 Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONU DC [lien](#)
- B. 2.8 Déclaration d'Ioannina [lien](#)
- B. 2.8 Charte de l'Adriatique [lien](#)
- B. 3.1 Synergie de la mer Noire [lien](#)
- B. 3.1 Forum de coopération de la Mer Noire [lien](#)
- B. 3.1 Déclaration de Bucarest du 25 octobre 2016 (Vers une coopération renforcée dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en mer Noire) [lien](#)
- B. 4.1. Stratégie de l'Union européenne pour le bassin maritime de la mer Baltique [lien](#)
- B. 4.2 Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM) [lien](#)
- B. 6.1 Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N) [lien](#)
- B. 6.2 Code de conduite de Yaoundé [lien](#)
- B. 6.2 Charte de Lomé [lien](#)
- B. 6.2 Code de conduite de Djibouti [lien](#)
- B. 6.3 Forum des gardes côtières de l'Atlantique Nord (FGCAN) [lien](#)
- B. 7.4 Association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale (IOR-ARC) [lien](#)
- B. 7.7 Accord régional de coopération sur la lutte contre la piraterie et les vols à main armée contre les navires en Asie (ReCAAP) [lien](#)
- B. 8.2 Forum des garde-côtes arctiques [lien](#)

GLOSSAIRE DES ABBRÉVIATIONS

A

ADRIREP: système de comptes rendus de navires dans l'Adriatique

AECP: Agence européenne de contrôle des pêches

AED: Agence européenne de défense

AESM: Agence européenne pour la sécurité maritime

ASEAN: Association des nations de l'Asie du Sud-Est

B

BIMSTEC: initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle

C

CBRN: chimique, biologique, radiologique et nucléaire

CCG: Conseil de coopération du Golfe

CEEAC: Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CISE: environnement commun de partage de l'information

CNUDM: Convention des Nations unies sur le droit de la mer

code ISPS: code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires

COM: Commission européenne

Copernicus: programme européen d'observation de la Terre

CPCC: capacité civile de planification et de conduite

CRIMARIO: projet pour les routes maritimes critiques de l'océan Indien

CSIRT: centre de réponse aux incidents de sécurité informatique

CSP: coopération structurée permanente

CSUE: Centre satellitaire de l'Union européenne

D

directive SRI: directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union

DR/HA: secours en cas de catastrophe/assistance humanitaire

E

EACD: examen annuel coordonné en matière de défense

ECGFF: Forum européen des services de surveillance côtière

EGNOS: système européen de navigation par recouvrement géostationnaire

ÉM: États membres

EMODnet: Réseau européen d'observation de données du milieu marin

ENISA: Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information

Erasmus+: programme de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe

EUNAVFOR: force navale placée sous la direction de l'Union européenne

Europol: Office européen de police

Eurosur: système européen de surveillance des frontières

F

FEAMP: Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FED: Fonds européen de développement

FGCAN: Forum des gardes côtières de l'Atlantique Nord

Frontex: Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

G

Galileo: système européen de navigation par satellite
groupe de coopération SRI: groupe de coopération sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information

H

HARMSPRO: surveillance et protection portuaire et maritime
HELCOM: Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique

I

IEV: instrument européen de voisinage
initiative OuestMED: initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale
INTERPOL: Organisation internationale de police criminelle
IOR-ARC: Association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale

M

MAOC-N: Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue
MARSUR: surveillance maritime
MASE: programme pour la sécurité maritime régionale
MAS MCM: systèmes maritimes (semi-)autonomes de lutte contre les mines
MedCFGG: forum des fonctions des garde-côtes de la Méditerranée
MPCC: capacité militaire de planification et de conduite
MSCHOA: Centre de sécurité maritime - Corne de l'Afrique

O

OIAC: Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIT: Organisation internationale du travail
OMI: Organisation maritime internationale
ONU: Organisation des Nations unies
ONUDC: Office des Nations unies contre la drogue et le crime
OSCE: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN: Organisation du traité de l'Atlantique Nord

P

PAED: plan d'action européen de la défense
PCP: politique commune de la pêche
PDC: plan de développement des capacités
pêche INN: pêche illicite, non déclarée et non réglementée
PME: petites et moyennes entreprises
PSACP: personnel de sécurité armé sous contrat privé
PSDC: politique de sécurité et de défense commune

R

R&D: recherche et développement
R&T: recherche et technologie
RCSD: renforcement des capacités à l'appui de la sécurité et du développement
ReCAAP: accord régional de coopération sur la lutte contre la piraterie et les vols à main armée contre les navires en Asie
RPAS: système d'aéronef télépilote

S

SADC: Communauté de développement de l'Afrique australe

SEAE: Service européen pour l'action extérieure

SHADE MED: Shared Awareness and De-confliction in the Mediterranean (mécanisme d'appréciation commune de la situation et d'harmonisation des interventions en Méditerranée)

SHADE: Shared Awareness and Deconfliction

SOLAS: Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer

SSMUE: stratégie de sûreté maritime de l'UE

T

TIDM: Tribunal international du droit de la mer

U

UA: Union africaine

UE: Union européenne

